

À paraître dans la collection Insee Références

"France, portrait social", édition 2014 :

L'Insee apporte de nouveaux éclairages sur la société française

Conditions de vie, éducation, salaires, niveaux de vie, population, santé, etc. : une trentaine de fiches thématiques, une vue d'ensemble et trois dossiers fournissent les chiffres essentiels, commentés et illustrés.

Les contributions du millésime 2014 permettent de dresser un état des lieux de la situation sociale de la France après plusieurs années de crise :

- **Après plusieurs années de crise, où en sommes-nous ?**
- **Quel est le nouveau visage de la géographie prioritaire de la politique de la ville ?**
- **Que sait-on des sans-domicile en France métropolitaine ?**

Après plusieurs années de crise, où en sommes-nous ?

(cf. fiches 2, 4 (partie 2), 3 et pages 41, 55, 109, 69, 83 de l'ouvrage)

- **Entre 2008 et 2013, le nombre de chômeurs de longue durée en France s'est accru (+ 56 %)**

Les chômeurs de longue durée sont les personnes en recherche d'emploi depuis au moins 1 an.

En France, dans un contexte de hausse du chômage, le taux de chômage de longue durée a augmenté de 1,5 pt depuis 2008 pour atteindre 4,0 % en 2013 (1,1 million de personnes). Depuis la crise, le chômage de longue durée a augmenté dans tous les grands pays de l'Union européenne, à l'exception de l'Allemagne.

En France, la crise a frappé plus durement les catégories de personnes déjà les plus exposées au chômage de longue durée : les personnes peu diplômées, les ouvriers, les employés, les jeunes, les parents isolés et les immigrés.

- **Le nombre d'allocataires du RSA socle et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) a augmenté et leurs conditions de vie se sont dégradées**

Les bénéficiaires de l'ASS sont les demandeurs d'emploi n'ayant plus droit à l'assurance chômage ou âgés de 50 ans ou plus sous certaines conditions. Le revenu de solidarité active socle (RSA socle) se substitue au RMI et à l'allocation parent isolé (API) depuis le 1^{er} juin 2009 pour la France métropolitaine (1^{er} janvier 2011 pour les DOM, 1^{er} janvier 2012 pour Mayotte).

Fin 2012, en France, l'ASS est versée à 0,4 million de bénéficiaires (+27 % par rapport à fin 2008) et le RSA socle est quant à lui perçu par 1,7 million d'allocataires (+26 %).

Deux tiers des personnes appartenant à un ménage ayant bénéficié du RSA socle en France métropolitaine vivent sous le seuil de pauvreté (14,3 % en population générale).

En 2012, 26 % des bénéficiaires du RSA socle et 22 % des allocataires de l'ASS déclarent avoir dû se priver sur des achats alimentaires, c'est respectivement 10 et 8 pts de plus qu'en 2006. En 2012, plus d'un allocataire au RSA sur dix (un sur vingt en 2006) et près d'un allocataire de l'ASS sur cinq (un sur huit en 2006) déclare par ailleurs avoir renoncé à des soins de santé.

- **Avec la crise, le revenu salarial ralentit et les inégalités entre salariés ne se réduisent plus**

Le revenu salarial est la somme de tous les salaires, nets de cotisations sociales, perçus par une personne au cours d'une année dans des entreprises du secteur privé ou au sein de la fonction publique.

Depuis la crise, le revenu salarial progresse plus lentement (+0,2 % par an en euros constants sur 2007-2012 contre +0,6 % sur 2002-2007) et s'établit à 20 100 € en moyenne en 2012. Les écarts de revenu salarial persistent selon le sexe, l'âge ou la catégorie sociale. Si les écarts de salaires entre hommes et femmes se resserrent, le salaire moyen des femmes reste inférieur de 26 % à celui des hommes.

Entre 2002 et 2007, le seuil des 10 % des revenus salariaux les plus bas a augmenté en moyenne de 2,1% par an en euros constants ; entre 2007 et 2012, il a diminué de 0,2 % par an. Ce renversement de tendance porte un coup d'arrêt à la baisse des inégalités de revenu salarial à l'œuvre avant le début de la crise.

- **Entre 2007 et 2011, le revenu médian progresse deux fois moins vite qu'entre 2003 et 2007**

Le terme « revenu » désigne ici le revenu fiscal déclaré par unité de consommation et est donc conceptuellement proche de la notion de niveau de vie. Cependant, c'est le revenu disponible qui, rapporté aux unités de consommation du ménage, permet de mesurer le niveau de vie, alors que le revenu fiscal ne tient compte ni de l'impôt sur le revenu, ni des prestations sociales.

Le revenu médian est passé de 17 500 € à 19 200 € par an en France métropolitaine, soit une évolution presque deux fois inférieure à celle observée sur les 5 années précédentes (2007-2011 : + 3,0 % par an en euros constants, 2003-2007 : + 5,8 %). Ce ralentissement est particulièrement marqué pour le seuil de revenu des 10 % de ménages les plus modestes (2007-2011 : - 1,3 %, 2003-2007 : + 7,3 %).

En 2011, le revenu médian annuel est de 19 800 € dans les grandes aires urbaines, soit 2 000 à 3 000 € de plus que dans les moyennes et petites aires et dans les zones qui échappent à l'influence des villes.

Dans la quasi-totalité des grandes aires urbaines, l'accroissement des revenus est moins fort dans le pôle que dans sa couronne, exception faite de Paris et Lyon. C'est dans les communes isolées à l'écart des villes que les revenus ont évolué le plus favorablement entre 2007 et 2011 : + 4,8 % en moyenne par an en euros constants entre 2007 et 2011.

- **L'accroissement des prélèvements en 2013 a légèrement réduit les inégalités de niveau de vie des ménages**

Cet article évalue l'impact sur le niveau de vie des ménages, les conséquences budgétaires et redistributives des modifications décidées pour l'année 2013 sur le système socio-fiscal (ensemble des prélèvements directs : cotisations et contributions sociales, impôt sur le revenu) et des prestations monétaires (prestations familiales, allocations logement et minima sociaux).

Les mesures nouvelles prises pour 2013 ont principalement eu pour effet d'augmenter les prélèvements sur les ménages, en particulier l'impôt sur le revenu (+280 euros par ménage imposé en moyenne). La reconduction du gel du barème de l'impôt et de la prime pour l'emploi ainsi que la fin de l'exonération fiscale des heures supplémentaires ont concerné l'ensemble des ménages imposés.

D'autres mesures, telles que la création d'une tranche supplémentaire d'imposition à 45 %, la réduction de l'avantage du quotient familial et la réduction de l'abattement pour les frais professionnels ont davantage ciblé les ménages les plus aisés. L'impôt sur le revenu des 10 % les plus aisés a ainsi augmenté de 800 euros en moyenne. *A contrario*, les ménages les plus modestes ne sont pas concernés par ce durcissement de la fiscalité, car ils ne sont pas imposables.

Quel est le nouveau visage de la géographie prioritaire de la politique de la ville ?

(cf. fiche 7 et page 151 de l'ouvrage)

- **Une politique de la ville recentrée sur 1300 quartiers concentrant une forte proportion d'habitants à bas revenus**

Avec la loi du 21 février 2014, la politique de la ville se réforme et se fonde sur un critère unique : le revenu des ménages.

En 2014, on identifie 1 300 quartiers prioritaires, contre 2 500 auparavant, sur 700 communes. L'objectif affiché de cette nouvelle géographie prioritaire est de recentrer l'action de l'État sur les populations les plus fragilisées. La population couverte par la politique de la ville passe de 7,8 millions à un peu moins de 5 millions.

- **Les quartiers prioritaires restent situés majoritairement dans les grandes agglomérations et dans certaines régions**

Le terme « agglomération » se réfère, dans l'article, à l'unité urbaine. Une unité urbaine regroupe une commune ou un ensemble de communes ayant une zone de bâti continu et qui compte au moins 2 000 habitants (cf. encadré 4 p. 157).

Dans la nouvelle géographie prioritaire, comme dans l'ancienne, 39 % de la population couverte vit dans une agglomération d'au moins 200 000 habitants hors Paris et presque un tiers vit dans l'agglomération parisienne. La moitié de la population couverte réside dans une ville-centre d'agglomération et l'autre moitié en banlieue.

Les équilibres entre les grandes régions sont globalement maintenus, mais quelques tendances se dégagent. Le Centre, le Languedoc-Roussillon ou la Picardie abritent davantage de quartiers en difficulté. Leur poids relatif dans la politique de la ville a fortement augmenté. En région parisienne, le poids relatif de la Seine-Saint-Denis a augmenté tandis que celui de la ville de Paris a reculé.

- **Les quartiers prioritaires ont des caractéristiques un peu différentes selon les régions**

Les nouveaux quartiers prioritaires abritent davantage de familles nombreuses, de familles monoparentales et de chômeurs que les autres quartiers des agglomérations englobantes.

De très nombreux ménages habitent dans le parc social (64 % vivent dans un HLM contre 19 % dans les autres quartiers des agglomérations qui contiennent des quartiers prioritaires). La moitié des habitants des nouveaux quartiers prioritaires dispose de moins de 29 m² par personne dans son logement contre 36 m² dans les autres quartiers des agglomérations englobantes.

Les quartiers prioritaires de la région parisienne et de l'Est se caractérisent par davantage de logements HLM accueillant plus de familles nombreuses. Sur le littoral ouest ou dans la moitié nord de la France, les quartiers prioritaires sont plus souvent situés en ville-centre d'agglomération (l'habitat HLM et les familles monoparentales y sont particulièrement surreprésentés). Dans les quartiers prioritaires du Sud de la France, la population est plus âgée et la mobilité résidentielle y est plus élevée.

Que sait-on des sans-domicile en France métropolitaine ?

(cf. fiche 5 et page 123 de l'ouvrage)

Un « sans-domicile » est une personne hébergée par un service d'aide ou qui vit dans un endroit non prévu pour l'habitation. On parle dans ce dernier cas de « sans-abri ».

- **Une grande diversité de situations parmi les sans-domicile de France métropolitaine**

En 2012, dans les agglomérations métropolitaines d'au moins 20 000 habitants, on compte 81 000 adultes et 31 000 enfants sans-domicile.

Parmis eux, 45 000 adultes (55 %) sont nés à l'étranger, dont un tiers sont non francophones. Parmi les sans-domicile nés à l'étranger, 60 % sont originaires d'Afrique (23 % du Maghreb et 35 % du reste du continent). Près d'un tiers sont originaires de l'est de l'Europe et sont majoritairement non-francophones (70 %). Dans 4 cas sur 10, les sans-domicile nés à l'étranger sont accompagnés d'enfants contre 15 % des sans-domicile nés en France.

Parmi les sans-domicile francophones, un quart déclarent occuper un emploi (contrat court, temps partiel, peu qualifié).

Les sans-domicile portent souvent le poids d'une enfance marquée par des histoires familiales douloureuses. Un quart de ceux nés en France ont ainsi été placés dans leur enfance, en famille d'accueil ou en foyer. Si les sans-domicile ont des contacts peu fréquents avec leur famille, ils ne sont pas socialement isolés : les deux tiers d'entre eux rencontrent des amis au moins une fois par mois et près de la moitié a reçu de l'aide d'un proche au cours des 12 derniers mois.

- **Des conditions d'hébergement variables notamment selon l'origine géographique**

Un sans-domicile sur dix est « sans-abri » et dort dans la rue ou dans d'autres endroits non prévus pour l'habitation. Les autres sans-domicile sont accueillis dans les différents hébergements mis à disposition par des associations ou des organismes d'aide : 33 % en centre collectif où l'on peut rester la journée, 29 % en logement, 16 % en hôtel, 12 % en centre collectif qu'il faut quitter le matin. Dans l'agglomération parisienne, où vivent 44 % des sans-domicile, l'accueil en hôtel est prépondérant (30 %) et les sans-abri sont plus nombreux (14 %).

Les conditions d'hébergement sont plus stables pour les familles : moins de 4 % des sans-domicile accompagnés d'enfant sont laissés dans la rue ou hébergés dans des centres d'urgence qu'il faut quitter le matin. Ces derniers se voient plus fréquemment proposer des places en logement payé par une association. Néanmoins, à situation familiale identique, les sans-domicile nés à l'étranger en couple avec enfants bénéficient moins souvent de cette solution d'hébergement plus stable que les sans-domicile nés en France (29 % contre 84 %).

Les autres sujets développés dans l'ouvrage

La vue d'ensemble (cf. fiches 1 à 4 et pages 11, 25, 45 et 69)

- **Les situations familiales des salariés du secteur privé et de la fonction publique sont globalement proches mais des différences existent au sein de chaque ensemble**

La famille « traditionnelle » est une famille où tous les enfants du logement sont ceux du couple, au contraire de la famille recomposée. La famille « nombreuse » est une famille qui compte trois enfants ou plus.

En matière de situations familiales, les grandes tendances sont les mêmes dans le secteur privé et dans la fonction publique. 43 % des salariés du secteur privé vivent avec au moins un enfant de moins de 18 ans chez eux contre 45 % dans la fonction publique. 21 % des salariés du secteur privé, vivant avec au moins un enfant, sont à la tête d'une famille « nombreuse » contre 23 % dans la fonction publique. 80 % vivent en famille « traditionnelle » contre 78 % dans la fonction publique.

Cependant, la stabilité de l'emploi joue sur la situation familiale. Les salariés en CDD ou contrat court vivent moins fréquemment avec des enfants de moins de 18 ans. S'ils vivent avec des enfants, ils sont plus souvent à la tête de familles monoparentales que les salariés en CDI ou fonctionnaires. Les enseignants vivent plus souvent avec des enfants, et en plus grand nombre.

Ces différences selon le statut de l'emploi ou le fait d'être enseignant demeurent même lorsque l'on tient compte des caractéristiques individuelles des salariés.

- **Les enseignants de collège et lycée publics en 2013 : panorama d'un métier exercé par 380 000 personnes**

À la rentrée 2013, on compte 380 000 enseignants dans les collèges et lycées publics pour 4,6 millions d'élèves.

Entre 2000 et 2013, le nombre d'enseignants dans le second degré a reculé presque trois fois plus vite que le nombre d'élèves. L'anticipation de conditions de travail parfois difficiles en début de carrière concourt probablement aux difficultés de recrutement constatées depuis 2011. De fait, les enseignants débutants sont plus souvent affectés en région parisienne (près d'une fois sur deux), sur des postes de remplaçants (27 % des moins de 30 ans sont concernés contre 8 % de l'ensemble des enseignants) ou en zone prioritaire (22 % contre 12 %).

En comptant les heures de cours et le temps de travail hors classe, les enseignants du second degré public déclarent travailler en moyenne plus de 40 heures par semaine et 20 jours pendant les vacances scolaires.

En 2011, les enseignants fonctionnaires du second degré public exerçant en France métropolitaine touchent, en moyenne en équivalent temps plein, 2 740 € nets par mois, primes et heures supplémentaires comprises. Ces rémunérations nettes sont plus faibles que celles des cadres de catégorie A (hors A+) non enseignants de la fonction publique d'État, dont le salaire moyen dépasse 3 300 € nets mensuels en équivalent temps plein.

- **Le week-end reste un temps de partage et de repos**

Le temps domestique comprend les tâches ménagères, les semi-loisirs (bricolage, jardinage, soins des animaux) et le temps parental.

En 2010, les personnes de 15 ans ou plus ont une heure et demie de temps libre supplémentaire les jours de week-end que les jours de semaine. Le samedi est surtout consacré aux courses, aux soirées à l'extérieur ou en compagnie de l'entourage. Le dimanche est davantage une journée de repos. Les activités de partage comme les loisirs ou la sociabilité se concentrent davantage le week-end, même pour les personnes qui travaillent le week-end ou celles qui ne travaillent pas en semaine, comme les retraités.

La répartition du temps domestique le week-end fait apparaître un certain rééquilibrage au sein des couples.

En 25 ans, des évolutions sont visibles sur le travail le week-end. Ainsi, le travail a reculé le samedi (30 % des personnes en emploi travaillent plus d'une heure le samedi en 2010 contre 36 % en 1986) mais a augmenté le dimanche (17 % en 2010 contre 13 % en 1986). Le travail le week-end est devenu plus fréquent parmi les indépendants et les employés mais il a reculé parmi les cadres et les professions libérales.

Autre dossier (cf.fiche 6 et page 139 de l'ouvrage)

De mère à fille : la mobilité vers l'activité des descendantes d'immigrés

En France, en 2008, 5,3 millions de personnes sont nées étrangères à l'étranger et sont donc immigrées. La deuxième génération, c'est-à-dire les personnes nées en France avec au moins un parent immigré, compte 6,7 millions de personnes. Parmi ces descendants directs d'immigrés, 1,2 million sont des femmes de 18 à 50 ans ayant terminé leurs études initiales et vivant en France métropolitaine.

• **87 % des descendantes d'immigrés sont actives**

Les descendantes d'immigrés sont un peu moins souvent actives que les femmes sans lien direct avec la migration (87 % contre 91 %, parmi les femmes de 18 à 50 ans ayant terminé leurs études). Cependant, les écarts sont moins prononcés entre les filles qu'ils ne l'étaient entre leurs mères dont les taux d'activité étaient respectivement de 51 % et 62 %.

• **La position de leur mère vis-à-vis du marché du travail influence le comportement d'activité des filles, quelle que soit leur origine**

Parmi les descendantes d'immigrés, celles qui ont eu une mère inactive sont 84 % (87 % des femmes sans lien avec la migration) à être actives contre 91 % (93 % des femmes sans lien avec la migration) de celles qui ont eu une mère active.

La persistance des écarts de taux d'activité pour la seconde génération peut s'expliquer également en partie par des différences d'âge, d'état de santé ou de situation familiale.

• **Un niveau de diplôme plus faible pour les descendantes d'immigrés, lié davantage à l'origine sociale qu'à l'origine géographique**

Le diplôme est un autre élément décisif influençant la présence des femmes sur le marché du travail. En effet, si les descendantes d'immigrés sont moins actives que les femmes sans lien avec la migration, c'est principalement parce qu'elles sont moins diplômées. L'effet éventuel de l'origine sur l'activité des filles agirait donc par l'intermédiaire du diplôme. Ainsi, 47 % des descendantes d'immigrés sont sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au bac, contre 42 % des femmes sans lien avec la migration.

Pour aller plus loin : quelques déclinaisons régionales portant sur la géographie des revenus

- Consultables sur insee.fr à partir du 19 novembre à 00h00

[Des revenus plus élevés en Alsace - Insee Flash Alsace N°1](#)

Contact : Véronique Heili 03 88 52 40 77

[Grands pôles urbains aquitains : de fortes disparités de revenus - Insee Flash Aquitaine N°4](#)

Contact : Michèle Charpentier 05 57 95 03 89

[Des revenus élevés et en hausse pour les ménages périurbains en Bourgogne - Insee Flash Bourgogne N°7](#)

Contact : Brigitte Vernier 03 80 40 68 30

[Des revenus élevés et en forte hausse en périphérie des pôles urbains - Insee Flash Centre N°2](#)

Contact : Anne-Claire Monvoisin 02 38 69 53 04

[Paris et l'ouest de la région concentrent les revenus les plus élevés d'Ile-de-France- Insee Analyses Île-de-France N° 6](#)

Contact : Éric Bonnefoi 01 30 96 90 51

[Les revenus 2011 en Lorraine : creusement des inégalités - Insee Flash Lorraine N°6](#)

Contact : Brigitte Militzer 03 83 91 85 19

[Des revenus élevés en périphérie des grands pôles - Insee Flash Nord-Pas-de-Calais N°1](#)

Contact : Géraldine Caron 03 20 62 86 04

[Des grandes aires urbaines plus riches mais de fortes disparités en leur sein - Insee Flash Pays de la Loire N°11](#)

Contact : Bureau de presse 02 40 41 75 89



@InseeFr
#FPS2014
#chômage
#revenu
#sansdomicile
#sansabris
#immigrés

Comment se procurer l'ouvrage?



Pour les journalistes, l'ouvrage est disponible au Bureau de presse de l'Insee

- Tél : 01 41 17 57 57 ou bureau-de-presse@insee.fr

Pour vos lecteurs :

- Cet ouvrage est disponible gratuitement sur www.insee.fr - rubrique [Publications et services](#)
- Il peut être également acheté en ligne : www.webcommerce.insee.fr et chez les libraires